### Patrimoine mondial

**27 COM** 

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/9 Paris, 12 juin 2003 Original : Anglais/Français

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

#### CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

#### COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-septième session

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII 30 juin – 5 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour provisoire :

Mise en œuvre des objectifs de la Stratégie globale de formation du patrimoine mondial

#### **RESUME**

Ce document contient un rapport sur l'avancement des travaux accomplis depuis l'adoption par le Comité de la Stratégie globale de formation et du Plan d'action prioritaire, lors de la 25ème session (Helsinki, 2001) (réf: Annexe X du Doc. WHC-01/CONF.208/24). La Section I présente un résumé des objectifs et des buts de la Stratégie globale de formation alors que les Sections II et III illustrent les activités les plus significatives menées respectivement dans les domaines du patrimoine culturel et naturel.

**Décision provisoire 27 COM 9** : voir paragraphe 19.

#### I. Introduction

- 1. La Stratégie globale de formation et le Plan d'action prioritaire pour le patrimoine mondial culturel et naturel ont été adoptés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 25ème session (Helsinki, 2001) (réf. Annexe X du doc. WHC-01/CONF.208/24). Après environ huit ans de réunions d'experts et de contrôles intermittents par le Comité, la Stratégie globale de formation a soumis au Comité du patrimoine mondial les principaux objectifs stratégiques suivants concernant la formation dans le cadre des travaux du Comité :
- Renforcer les débats et les actions donnant <u>la priorité à la formation</u> en vue d'améliorer la réalisation des activités de la Convention du patrimoine mondial ;
- Développer et renforcer <u>l'utilisation proactive</u> du Fonds du patrimoine mondial pour augmenter les compétences des professionnels, des responsables et des administrateurs concernant l'amélioration des activités de la Convention du patrimoine mondial au niveau local et des sites ;
- Intégrer l'intérêt porté au patrimoine culturel et naturel au sein d'un <u>cadre unique</u> <u>de formation</u> en utilisant une philosophie et une approche commune ;
- Assurer la sélection et la conception des <u>activités de formation selon</u> <u>l'estimation des besoins en cours effectuée par le Comité</u>, comprenant les résultats des Rapports périodiques et des travaux sur la Stratégie globale ;
- Assurer que les activités de formation du patrimoine mondial et les moyens utilisés se déroulent selon <u>les meilleures normes pédagogiques</u> avec une attention particulière portée à la préparation et au suivi ;
- Evaluer l'état d'avancement des activités d'amélioration de la Stratégie globale de formation à intervalles réguliers.
- 2. Le Plan d'action prioritaire relatif à l'amélioration de la Stratégie globale portait sur une période de 5 à 10 ans en soulignant les programmes de formation spécifiques et les modules à développer par régions et/ou par thèmes. Ce plan était conçu pour les besoins en formation dans les trois domaines suivants :
- Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial
- Gestion des sites du patrimoine mondial
- Compétences scientifiques, techniques et traditionnelles pour la conservation des biens culturels et naturels.
- 3. En identifiant le renforcement des Capacités comme un des quatre « objectifs stratégiques » (les quatre C), adoptés lors de sa  $26^{\text{ème}}$  session (juin 2002, Budapest), le Comité a intensifié son aide au développement des activités de formation comme moyen de réaliser les objectifs de la Convention.
- 4. En tant que partie intégrante du renforcement des capacités dans son sens plus large, et en relation avec l'Article 27 de la *Convention du patrimoine mondial*, le Projet d'éducation des jeunes en faveur du patrimoine mondial, actuellement dans sa

dixième année d'existence, a généré un soutien considérable au niveau national et sa mise en œuvre a été initié dans presque tous les Etats parties. Le projet entre maintenant dans une nouvelle phase où l'éducation en faveur du patrimoine mondial doit être renforcée à travers son intégration dans les curricula nationaux. L'objectif à long terme est d'avoir l'éducation, l'information et la sensibilisation intégrées dans chaque phase du travail de conservation du patrimoine mondial (législation, administration, identification, proposition d'inscription, préservation, rapports périodiques, interprétation, etc).

- 5. Les activités liées à ce domaine de la mise en œuvre de la *Convention* étaient à ce jour associées à celles de la sensibilisation du public et de la communication, mais des demandes ont été formulées, lors de plusieurs forums d'éducation et ateliers de travail, d'accorder une place plus centrale à ce projet, ainsi que de voir l'éducation en faveur du patrimoine mondial incorporée dans le Programme et Budget régulier de l'UNESCO.
- 6. Le Projet d'éducation en faveur du patrimoine mondial, dans ses aspects de programme et de budget, pourrait donc trouver sa place naturelle en tant que partie intégrante des activités liées au renforcement des capacités.
- 7. Les chapitres suivants illustrent les activités développées depuis l'adoption de la Stratégie globale de formation dans le domaine du patrimoine culturel et naturel. Les activités liées à l'éducation en faveur du patrimoine mondial, menées dans la période juin 2002 juin 2003, sont exposées dans le Rapport du secrétariat (WHC-03/27.COM/5). Les implications budgétaires concernant le projet d'éducation en faveur du patrimoine mondial sont présentées dans le document WHC-03/27.COM/11 (Examen du Fonds du patrimoine mondial et approbation du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 2004-2005).

# II .Rapport sur l'avancement des travaux concernant les efforts accomplis en vue de l'amélioration de la stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel.

8. L'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial ont entrepris un certain nombre d'initiatives en 2002/2003 concernant le développement de la Stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel. Les initiatives les plus importantes sont reportées ci-dessous.

#### Priorité donnée à la formation :

• Adoption du "renforcement des Capacités" du Comité en tant qu'orientation stratégique majeure (Comité, juin 2002).

#### Cadre de formation unitaire :

• L' ICCROM a participé à la réunion de l'UICN sur la Stratégie globale de formation pour le patrimoine naturel mondial qui s'est tenue à Gland (Suisse), en avril 2003.

#### Approche proactive et intégrée :

- Accent mis sur l'approche du "programme" par le Comité du patrimoine mondial.
- AFRICA 2009, un programme conjoint des Institutions du patrimoine culturel africain, de l'ICCROM, du Centre du patrimoine mondial et de CRATerre-EAG, se concentre sur une approche intégrée de la formation et du réseau de professionnels du patrimoine culturel en Afrique sub-saharienne (voir Document WHC 03/27. COM/INF.20B)
- Suivi du Rapport périodique des Etats arabes (Centre du patrimoine mondial, juin 2003), centré en priorité sur les activités de formation et les résultats obtenus pour pouvoir identifier les besoins.

#### Meilleures compétences pédagogiques :

- Une base de données concernant la formation du patrimoine mondial a été établie :
  - Liste des révisions des demandes concernant la formation établie par l'ICCROM
  - Mise à jour actuelle de la « base de données de formation » de l'ICCROM pour recueillir des informations sur le patrimoine mondial concernant les cours et les programmes de formation.
- Préparation par l'ICCROM d'un « Projet de lignes directrices » provisoire pour l'organisation efficace des activités de formation du Centre du patrimoine mondial (ICCROM, juin 2003)

#### Evaluation de l'état d'avancement des activités :

- Inclure des rapports sur la mise en oeuvre de la Stratégie globale de formation dans l'ordre du jour du Comité du patrimoine mondial (décision, Comité du patrimoine mondial, juin 2002, pour la réunion du Comité en 2003).
- 9. L'ICCROM a également entrepris des activités dans chaque domaine du Plan d'action prioritaire adopté par le Comité. Le Centre du patrimoine mondial a mis en oeuvre diverses initiatives dans ces domaines.

#### Mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial :

- Finalisation, par l'ICCROM, des mallettes pédagogiques sur les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et Rapports périodiques/Suivi (juin 2003), avec le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial. Ces mallettes pédagogiques ont été testées à l'occasion de la tenue de l'atelier de formation, à New Delhi (Inde) en octobre 2002, organisé en collaboration avec l'Archaeological Survey of India.
- Un atelier sur le renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial pour les pays des îles du Pacifique a eu lieu au Bureau de l'UNESCO à Apia, Samoa, du 12 au 21 février 2003, avec le soutien du Fonds en dépôt italien. L'objectif de cet atelier était de renforcer les

compétences professionnelles et institutionnelles des Etats membres de la zone Pacifique afin de promouvoir la mise en oeuvre de la Convention. Des sessions de formation ont été proposées selon quatre thèmes centraux : la coopération internationale, la Convention du patrimoine mondial, l'Assistance internationale et le développement de stratégies nationales pour le patrimoine mondial. Des représentants des Îles Cook, Kiribati, des îles Marshall, Niue, Palau, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu ont participé à cet atelier ainsi que des représentants de l'ICOMOS, de l'ICCROM, de l'UICN, du Bureau de l'UNESCO pour les pays des îles du Pacifique et du Centre du patrimoine mondial. Les présentations PowerPoint et les articles présentés à l'occasion de cet atelier sont actuellement en cours de compilation et donneront lieu à la publication d'un guide de formation intitulé « Manuel de formation sur le patrimoine mondial dans le Pacifique ». Ce sera une ressource capitale pour les formations avenir sur le patrimoine mondial dans la sous-région Pacifique.

#### Gestion des sites du patrimoine mondial

- Réalisation des lignes directrices du patrimoine mondial.
  - Nouvelle version du <u>Guide de gestion des villes du patrimoine mondial</u> en préparation (publication en préparation par l'ICCROM pour le début de l'année 2004 ; précédemment publié sous le titre « Ensembles urbains historiques en période de changement », avec l'aide du gouvernement canadien et de Québec- ville du patrimoine mondial, au Canada.
  - <u>Lignes directrices pour la gestion des paysages culturels du Patrimoine mondial</u> sous contrat par le Centre du patrimoine mondial, publié fin 2003 par l'ICCROM avec l'aide du Fonds du Patrimoine mondial.
  - <u>Lignes directrices pour la gestion de la prévention des risques concernant le Patrimoine mondial</u>, édition espagnole, publication fin 2003 par l'ICCROM, avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial.
  - <u>Lignes directrices pour la gestion des sites du patrimoine culturel mondial</u>, édition espagnole, publication fin 2003 par l'ICCROM, financées par l'ICCROM.
  - <u>Lignes directrices pour la gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial</u>, publié par le Centre du patrimoine mondial, octobre 2002.
- Aide aux activités pilote de formation organisées par et avec l'ICCROM ayant trait à la gestion du patrimoine culturel immobilier comprenant des villes historiques et des paysages culturels ;
  - Le Cours international de l'ICCROM d'un mois, ITUC, (Conservation territoriale et urbaine intégrée) sur « la gestion des territoires et

paysages de valeur patrimoniale » (novembre-décembre 2002), comportait sept personnes travaillant sur des sites particuliers du patrimoine mondial.

- Les cours régionaux annuels d'AFRICA 2009 sur la conservation et la gestion du patrimoine culturel immobilier comprenant un exercice de planification de gestion d'une durée de deux mois sur un site du patrimoine mondial situé dans le pays d'accueil, en 2002 et 2003.
- Les programmes d'enseignement à distance développés par des partenaires de l'ICCROM comme CECI (Institut de Conservation territoriale et urbaine intégrée), l'Université fédérale de Pernambouc au Brésil et mis en œuvre en 2002 pour 32 participants latino-américains avec une période d'un mois centrée sur le développement d'un plan de gestion de la ville du patrimoine mondial, Olinda, Brésil.
- Le Cours de l'ICCROM ITUC de huit semaines sur « la gestion des villes historiques et des paysages culturels » (avril juin 2003), Rome, Italie, au sein duquel cinq personnes se sont consacrées à l'amélioration et au développement des systèmes de gestion des biens du patrimoine mondial.
- <u>Compétences scientifiques, techniques et traditionnelles en matière de</u> conservation des biens culturels et naturels.
- *Matériel de formation élaboré et testé :* 
  - Mallette pédagogique pour la prévention des risques, en préparation par l'ICCROM, en anglais et en espagnol, avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial. Le prototype sera éventuellement testé en Inde et en République dominicaine, en automne 2003 et sera disponible à la fin de l'année 2003.
- Activités de formation organisées et portées à terme
  - Soutien au Cours international de onze semaines sur la formation en conservation de la pierre (avril - juillet 2003, Venise, Italie), organisé par l'ICCROM et cinq autres partenaires, dont le Bureau de l'UNESCO à Venise, et avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial.

#### 10. Prochaines étapes (2004-2005)

Tout en continuant à travailler à l'amélioration de la Stratégie globale de formation, avec des activités telles que la réalisation d'une base de données concernant la formation et le développement de modules et de matériel de formation dans le cadre du Plan d'action prioritaire selon les suggestions de divers Rapports périodiques régionaux, l'ICCROM, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, envisage de mettre en évidence les priorités suivantes en 2004 et 2005 :

- Mise à jour, avec l'UICN, des critères employés par les organisations consultatives pour l'estimation des demandes d'assistance de formation, respectant la plus grande transparence et en accord avec les objectifs stratégiques du Comité pour l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et dans le but d'optimiser l'aide de l'organisation consultative pour le développement des activités proactives de formation organisées par l'Etat concerné. Cette activité impliquera également des efforts de la part de l'ICCROM et de l'UICN pour harmoniser les lignes directrices provisoires préparées par les deux organisations pour aider les Etats à préparer des activités de formation efficaces. Ce travail se basera sur des critères présentés, pour la première fois, par l'ICCROM lors d'une réunion d'experts avec le soutien du Comité du patrimoine mondial, en novembre 1998.
- Renforcement des liens entre les conclusions présentées dans les Rapports périodiques régionaux et le développement de programmes à long terme de renforcement des capacités. On peut, à titre d'exemple, citer le cas du Programme régional pour les Etats arabes proposé par le Centre du patrimoine mondial qui se fonde sur les besoins exprimés et définis lors de l'élaboration des Rapports périodiques. Cette activité entraîne le développement des modules de formation et d'autres types de « paquets » d'assistance au renforcement des capacités, en collaboration avec l'UICN et l'ICOMOS (voir le Programme régional pour les Etats arabes, doc. WHC-03/27.COM/INF.20A).
- Renforcement des liens entre les programmes de renforcement des capacités de l'ICCROM et les objectifs du patrimoine mondial dans ce domaine, pour éviter toute action redondante mais aussi pour potentialiser les synergies de collaboration entre les programmes de l'ICCROM et ceux du Comité du patrimoine mondial.

## III . Efforts en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie globale de formation au patrimoine naturel en 2002/2003.

- 11. Reconnaissant l'importance accordée au développement des capacités par le Comité du patrimoine mondial, l'UICN, avec le support de l'UNESCO, a dirigé un atelier composé de spécialistes internationaux de la formation du patrimoine naturel du 7 au 9 avril 2003, à Gland, Suisse. L'atelier avait pour objectif le développement d'un programme-cadre à long terme pour le développement des compétences dans le domaine du patrimoine mondial naturel, en vue de la réalisation de la Stratégie globale de formation du patrimoine mondial. Les participants étaient des experts en formation au patrimoine naturel venus d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Australie, d'Amérique du Sud et du Nord, ainsi que des représentants de l'ICCROM, de l'UICN, de la Commission mondiale des zones protégées (CMZP), de la Commission de l'UICN pour l'éducation et la communication (CEC) et du Centre du patrimoine mondial.
- 12. Les participants à l'atelier ont convenu que le développement des capacités concernant le patrimoine naturel mondial devrait tendre à mettre en valeur la conservation et la gestion des sites, et que cet objectif pourrait être mieux atteint au

sein d'un cadre stratégique. Les participants ont reconnu l'opportunité significative d'identifier les besoins de développement des capacités en association avec les sites du patrimoine mondial naturel, en particulier à travers le processus des Rapports périodiques, du suivi réactif et de l'évaluation des propositions d'inscription. Les participants ont convenu que les priorités données au développement des capacités dans le cadre du patrimoine mondial naturel devraient se situer sur trois niveaux :

- au niveau des sites, pour identifier des outils pour résoudre les menaces identifiées pour l'intégrité des sites. Le gestionnaire du site ainsi que les communautés locales et les autres parties prenantes importantes associées à la protection et à la gestion du site seront engagés dans ce processus de développement des capacités;
- au niveau des politiques nationales, pour développer la capacité des Etats parties à réaliser effectivement les objectifs fixés par la Convention du patrimoine mondial. Il s'agit alors de développer la capacité des agences des zones protégées et la promotion des synergies avec d'autres organes nationaux, par exemple ceux qui sont responsables du patrimoine culturel, dans le but de promouvoir une approche intégrée à la conservation patrimoniale, comme le requiert la Convention; et
- au niveau international, pour promouvoir la coopération régionale et internationale dans le but d'aider à résoudre, une fois identifiées, les menaces à l'intégrité des sites naturels qui requièrent des actions et des programmes concertés de conservation et pour assister les Etats parties à assumer leurs responsabilités, selon les termes de la Convention.
- L'atelier a proposé d'adopter un processus stratégique portant sur le 13. développement des capacités. Une analyse des besoins en développement des capacités devrait être un processus basé sur les informations contenues dans les Rapports périodiques, les Rapports sur l'état de conservation, etc. Une analyse de ces rapports pourrait révéler des besoins de développement des capacités, semblables sur de nombreux sites (comme la gestion du tourisme, des questions d'infrastructures, des espèces invasives, ou la participation des communautés) ainsi que dans différents Etats parties (comme une meilleure préparation des propositions d'inscription, des analyses comparatives, la coopération internationale/régionale sur des sites transfrontaliers). Une fois identifiées dans ce contexte stratégique, les activités spécifiques de développement des capacités peuvent alors être mises en place pour groupes-cibles appropriés, niveau nationaux au des sites régionaux/internationaux. Le développement des capacités requiert également la mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation continue pour une adaptation efficace aux nouveaux défis de gestion en évolution.
- 14. Ces dernières années, un certain nombre d'activités de développement des compétences en matière de patrimoine naturel ont contribué, de façon significative, à la réalisation de la Stratégie globale de formation, comprenant plusieurs ateliers régionaux hautement qualifiés visant un auditoire mixte de personnel et gestionnaires de sites (ateliers en Thaïlande et au Japon). Ce modèle particulier d'ateliers régionaux pourraient être étendu avec profit à d'autres régions ; il sera utile tant pour identifier

les besoins en développement des capacités pour le patrimoine naturel mondial que pour les résoudre.

- 15. Considérant la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie globale de formation, les participants à l'atelier ont conclu de la nécessité de développer un nombre très limité de modules de formation spécifiques concernant le patrimoine naturel mondial (associé à la compréhension des objectifs de la Convention et à certains aspects techniques y afférent). Il a été souligné que la plupart des besoins liés au développement des compétences au niveau des sites du Patrimoine mondial devraient être semblables à ceux d'autres sites de zones naturelles protégées. On manque actuellement d'études de cas sérieuses et professionnelles pour aider le processus d'apprentissage en partant des expériences faites par des gestionnaires de sites. Des études de cas semblables sur la sensibilisation à la Convention au niveau national pourraient aussi être très utiles. Il serait très intéressant d'utiliser les connaissances de l'UICN (en particulier du CMZP et du CEC) et de l'ICCROM pour développer des études de cas dans le cadre de la Stratégie globale de formation.
- 16. Au terme de l'atelier, un programme-cadre provisoire pour le développement des capacités dans le domaine du patrimoine naturel est en cours d'élaboration par l'UICN. Il sera revu lors d'un deuxième atelier au Congrès des Parcs mondiaux de l'UICN à Durban, en septembre 2003, et à travers des consultation auprès de l'ICOMOS, de l'ICCROM et du Centre du patrimoine mondial. Le programme de développement des capacités à long terme et le plan d'action seront présentés, pour approbation, à la 28<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial en juin 2004.
- 17. En outre, l'atelier de « Renforcement des capacités » lors du Congrès des Parcs mondiaux devrait définir les connaissances, les savoirs-faire et les compétences requises au niveau individuel, institutionnel et des systèmes pour la gestion globale et effective des zones protégées. On devra aussi identifier de nouvelles modalités d'apprentissage et de diffusion des connaissances pour faciliter le gestion efficace des zones protégées. Une attention spéciale sera portée sur la définition de normes minimales et des meilleures pratiques adaptées, sur l'orientation et les outils pratiques en vue du renforcement des capacités et l'utilisation de la technologie de l'information. Les études de cas et les présentations du Patrimoine mondial seront insérées dans ce programme; le développement du programme cadre du patrimoine naturel bénéficiera du vaste débat et des conclusions des travaux de l'atelier du Congrès.
- 18. Enfin, l'UICN vient de publier deux documents supplémentaires dans la Collection des Lignes directrices des meilleures pratiques dans les zones protégées, qui comprend maintenant 9 orientations à suivre. Les deux nouvelles publications sont les suivantes :
  - Tourisme durable dans les zones protégées Lignes directrices pour la planification et la gestion (n.8, 2002) ; et
  - Lignes directrices pour la gestion de la Catégorie V des zones protégées de l'UICN : Paysages terrestres et marins protégés (n.9, 2002)

#### IV. Projet de décision

19. Au vu des informations présentées ci-dessus, le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

#### Projet de décision 27 COM 9

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. <u>Prend note</u> de l'avancement des travaux pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale de formation par le Centre, l'ICCROM et l'UICN;
- 2. <u>Encourage</u> le renforcement et la continuation de ces efforts de mise en œuvre pour le futur ;
- 3. <u>Recommande</u> en particulier que l'UICN et le Centre continuent à développer un programme cadre de formation au patrimoine naturel en 2003 en vue de sa présentation lors du Congrès des Parcs de Durban en septembre 2003 et de son éventuelle soumission au 28<sup>ème</sup> Comité, en juin 2004;
- 4. <u>Décide</u> d'inclure le Projet d'éducation en faveur du patrimoine mondial, dans ses aspects de programme et de budget, dans le cadre de la Stratégie globale de formation en tant que partie intégrante des activités de renforcement des capacités.